



Rhône-Alpes, Rhône
Lyon 2e
Jacobins
16-16 bis rue Gasparin

Immeuble

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69006453
Date de l'enquête initiale : 2009
Date(s) de rédaction : 2009
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : immeuble
Parties constituantes non étudiées : boutique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, AK, 83

Historique

A l'origine, la propriété comprend les actuelles parcelles 88, 89 et 83 ; cette dernière consiste probablement en dépendances. Lorsque la rue Gasparin est percée, la parcelle est alors traversante (rue Émile-Zola / rue Gasparin). Une nouvelle construction est achevée en 1864, puis en 1873 : il s'agit sans doute de la surélévation du corps de bâtiment sur la rue Zola et de l'édification de l'immeuble 16-16 bis rue Gasparin, ce dernier étant dû à l'architecte Benoît-Joseph Chatron. Une donation partage est réalisée le 21 juin 1880.

L'imposte de la porte adressée 16 rue Gasparin porte le monogramme M : il s'agit du propriétaire Jean Pierre Benoît Marie Méaudre.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle ()

Dates : 1873 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Benoît-Joseph Chatron (architecte, attribution par travaux historiques)

Description

La façade de cet immeuble se déploie sur 13 travées en adoptant un rythme sophistiqué ; le 16 rue Gasparin comprend 6 travées, l'entrée est latérale au sud (travée 1), les travées 3, 4 et 5 sont marquées par un balcon commun au deuxième étage carré (garde-corps en fonte) ; le 16 bis compte 7 travées, l'entrée est centrale, les travées 2, 4 et 6 sont soulignées au deuxième étage carré par des balcons individuels (balustrades en pierre). Le traitement des deux portes extérieures (porte cochère au n°16, et porte bâtarde au n° 16bis) est particulièrement soigné tant du point architectural que des vantaux et des parties sculptées ; le débouché de la rue Simon-Maupin se fait face à la travée axiale du 16 bis et permet ainsi à cette dernière d'être largement baignée de lumière. Les deux cages d'escalier forment un léger avant-corps côté cour. Le passage cocher (16 rue Gasparin) est voûté en berceau. On peut penser que la porte condamnée de l'allée 16bis rue Gasparin donnait sur une loge de concierge qui s'ouvrait également sur le vestibule de l'escalier par une porte dont les panneaux supérieurs actuels ont peut-être remplacé des panneaux vitrés, ce qui permettait à la concierge de surveiller à la fois l'allée et le départ d'escalier.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, pierre de taille, enduit partiel

Matériau(x) de couverture : tuile creuse mécanique

Étage(s) ou vaisseau(x) : entresol, 3 étages carrés

Élévations extérieures : élévation ordonnancée

Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie, suspendu

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble à un corps de bâtiment

Décor

Techniques : fonderie, sculpture

Représentations : ornement architectural ; tête de femme ; tête d'homme ; lion, tête

Statut, intérêt et protection

En 2009, les boutiques sont occupées par deux magasins de vêtements (*Marina Rinaldi* et *Sisley*) et par un opticien (*Optic 2000*).

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Rhône. 3P 138/48. Matrices cadastrales des propriétés foncières. 4e arrondissement dit Louis le Grand, 1837-1914. Préfecture : section I**
AD Rhône. 3P 138/48. Matrices cadastrales des propriétés foncières. 4^e arrondissement dit Louis le Grand, 1837-1914. Préfecture : section I.
2e volume : folio 465
AD Rhône : 3P 138/48
- **AC Lyon, 321Wp/010. Lettre de l'ingénieur en chef, Ville de Lyon, voirie urbaine, à Monsieur le Sénateur, Lyon, le 9 juillet 1862**
AC Lyon, 321Wp/010. Lettre de l'ingénieur en chef, Ville de Lyon, voirie urbaine, à Monsieur le Sénateur, Lyon, le 9 juillet 1862, objet : 2e division, Rue des Archers, Prolongement
AC Lyon : 321Wp/010

Bibliographie

- **CHARVET, E.-L.-G. Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table ... 1899**
CHARVET, E.-L.-G. **Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms.** Lyon : Bernoux et Cumin, 1899. 436 p. : ill. ; 28 cm
p. 75
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Lyon : 69-LYON CHA

Annexe 1

Lettre de l'ingénieur en chef, Ville de Lyon, voirie urbaine, à Monsieur le Sénateur, Lyon, le 9 juillet 1862, objet : 2e division, Rue des Archers, Prolongement. AC Lyon, 321Wp/010.

AC Lyon, 321Wp/010. *Lettre de l'ingénieur en chef, Ville de Lyon, voirie urbaine, à Monsieur le Sénateur, Lyon, le 9 juillet 1862, objet : 2e division, Rue des Archers, Prolongement.*

Monsieur le Sénateur

Le prolongement de la rue des Archers jusqu'à la rue St Dominique [actuelle rue Emile-Zola] est très vivement sollicité par les habitants du quartier des Célestins et par ceux du nouveau quartier que la Ville vient de créer sur l'emplacement de l'ancienne préfecture. Ce prolongement est commandé par deux intérêts également légitimes, quoique d'un ordre

différent. Il mettra en communication directe, par le passage Couderc, le quartier des Célestins avec les trois rues principales du centre de Lyon, savoir : la rue Centrale [actuelle rue de Brest], la rue de l'Impératrice [l'actuelle rue Président-Edouard-Herriot] et la rue Impériale [actuelle rue de la République] et il permettra d'achever la partie de la rue Centrale comprise entre la rue de l'Impératrice et la place Bellecour [actuelle rue Gasparin].

Il est presque superflu d'expliquer ici combien il est important de faire cesser l'isolement qui pèse aujourd'hui sur la prospérité du quartier des Célestins. La rue dont nous proposons l'ouverture figure depuis plus de 20 ans sur les plans d'amélioration de cette partie de la ville. Depuis cette époque elle n'a cessé d'être réclamée par les habitants de la place des Célestins et de ses abords. Son intérêt est trop évident pour qu'il soit nécessaire de le défendre.

Il est non moins essentiel de hâter l'achèvement de la rue Centrale [toujours l'actuelle rue Gasparin]. Les terrains qui forment le côté est de cette rue ont été vendus à un prix fort élevé. Ils sont aujourd'hui couverts de constructions de premier ordre, tandis que la rue demeure bordée à l'ouest, de murs qui ne sont percés d'aucune ouverture et qui déprécient la rue entière. Il est indispensable de provoquer la démolition de ces murs et la construction sur leur emplacement de façades en rapport avec celles des autres maisons de cette rue. Or on ne peut y parvenir qu'en faisant cesser la situation provisoire qui pèse aujourd'hui sur ces immeubles et qui entrave toute amélioration.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de faire déclarer l'utilité publique du prolongement de la rue des Archers jusqu'à la rue St Dominique, mesure qui nécessite l'expropriation des maisons de Fleurieu et Cailhava portant les n°s 7 et 9 sur la rue St Dominique. Mais autant il est indispensable de réaliser cette amélioration, autant il me paraîtrait contraire aux règles d'une sage économie, de prolonger soit dans le présent soit même dans l'avenir la rue d'Amboise qui étant parallèle à la rue des Archers et n'en étant distante que de 58 mètres ferait double emploi avec elle. J'ai donc l'honneur de vous proposer d'abandonner définitivement ce projet et d'autoriser le sieur Meaudre à construire une façade définitive suivant les alignements approuvés de la rue Centrale et à des conditions à débattre avec lui. Il est évident, en effet, que le but que l'administration se propose d'achever immédiatement la rue Centrale, ne serait pas rempli si un mur devait continuer à régner sur toute la longueur de la maison appartenant au Sr Meaudre.

Enfin, j'ai l'honneur de vous proposer de traiter à forfait avec le sieur Feuga architecte et entrepreneur de travaux à Lyon pour l'exécution du prolongement projeté aux conditions suivantes :

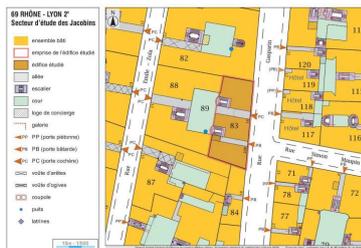
- 1- La Ville fera prononcer l'expropriation des maisons de Fleurieu et Cailhava
 - 2- Dans le cas où les indemnités à payer aux sieurs de Fleurieu et Cailhava ne pourraient pas être réglées à l'amiable, l'affaire sera portée devant le jury, mais le Sr Feuga sera dûment prévenu et défendra devant le jury à ses risques et périls.
 - 3- L'indemnité en argent à payer au Sr Feuga est fixée à forfait à 360.000 francs. La Ville lui livre en outre vingt-cinq mètres carrés de terrain qu'elle devra acquérir du département au prix de 365 francs le mètre carré et qui représentent à ce prix une somme de 9.125 francs. L'indemnité totale à payer à M. Feuga se trouve donc portée à 369.125 francs et elle fait revenir le prix du mètre carré à 961 francs. Nous avons à examiner si ce prix est convenable.
- Le prix courant des terrains nus dans ce quartier est de 600 francs le mètre carré. Mais les maisons qu'il faudra démolir pour ouvrir la rue nouvelle sont en excellent état surtout du côté de la rue St Dominique, et elles sont parfaitement habitées. Ce n'est évidemment pas trop que de payer une plus value de 373 fr pour le prix des constructions qu'il faudra raser, et des indemnités locatives que les expropriants seront tenus de payer, et que j'estime à plus de 50.000 fr bien que les trois quarts des baux soient échus. Il est incontestable que la Ville aurait à payer des indemnités bien plus considérables si elle laissait renouveler les baux et faire des réparations importantes aux maisons qu'il s'agit d'exproprier.

En résumé, je suis d'avis qu'il y a lieu :

- 1-d'approuver les alignements du prolongement de la rue des Archers jusqu'à la rue St Dominique.
- 2-de faire déclarer l'utilité publique de l'ouverture immédiate de cette rue.
- 3-d'approuver le traité passé avec le Sr Feuga pour son exécution.
- 4-d'abandonner définitivement le projet du prolongement de la rue d'Amboise comme faisant double emploi avec la rue nouvelle, et d'autoriser le sieur Meaudre à reconstruire une façade sur l'emplacement de la nouvelle rue.

Je suis avec respect, Monsieur le Sénateur, votre très humble et très obéissant serviteur, l'ingénieur en chef, signature.

Illustrations



Plan-masse et plan de distribution,
d'après cadastre.gouv.fr
Dess. André Céréza
IVR84_20206900101NUDA



Vue de situation
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904892NUCA



Vue générale
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904893NUCA



Elévation antérieure : vue partielle
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904894NUCA



16 rue Gasparin : les étages carrés
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904895NUCA



16 rue Gasparin : détail des
consoles soutenant les balcons
Phot. Eric Dessert
IVR82_20126901494NUCA



16 rue Gasparin : l'entrée
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904896NUCA



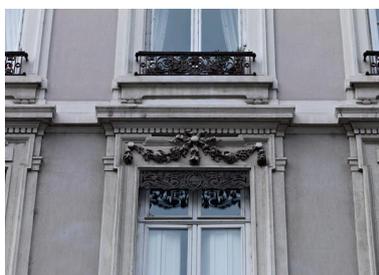
16 rue Gasparin : partie supérieure
de l'entrée et balcon la couronnant
Phot. Eric Dessert
IVR82_20126901495NUCA



16 bis rue Gasparin : l'entrée
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904897NUCA



16 bis rue Gasparin : partie supérieure
de l'entrée, oculus de l'entresol et
balcon axial du premier étage carré
Phot. Eric Dessert
IVR82_20126901496NUCA



16 bis rue Gasparin : travée
axiale, décor des baies des
deuxième et troisième étages carrés
Phot. Eric Dessert
IVR82_20126901497NUCA



Elévation postérieure donnant
sur la cour de l'immeuble
voisin (13 rue Emile-Zola)
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904898NUCA



Elévation postérieure :
les derniers étages
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904899NUCA



Elévation postérieure : travées nord
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904900NUCA



Elévation postérieure :
travées centrales
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904901NUCA



Elévation postérieure : travées sud
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904902NUCA



16 rue Gasparin : détail de l'imposte
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904904NUCA



16 rue Gasparin : l'allée
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904903NUCA



16 rue Gasparin : le départ d'escalier
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904905NUCA



16 bis rue Gasparin : le
rez-de-chaussée, décor
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904907NUCA



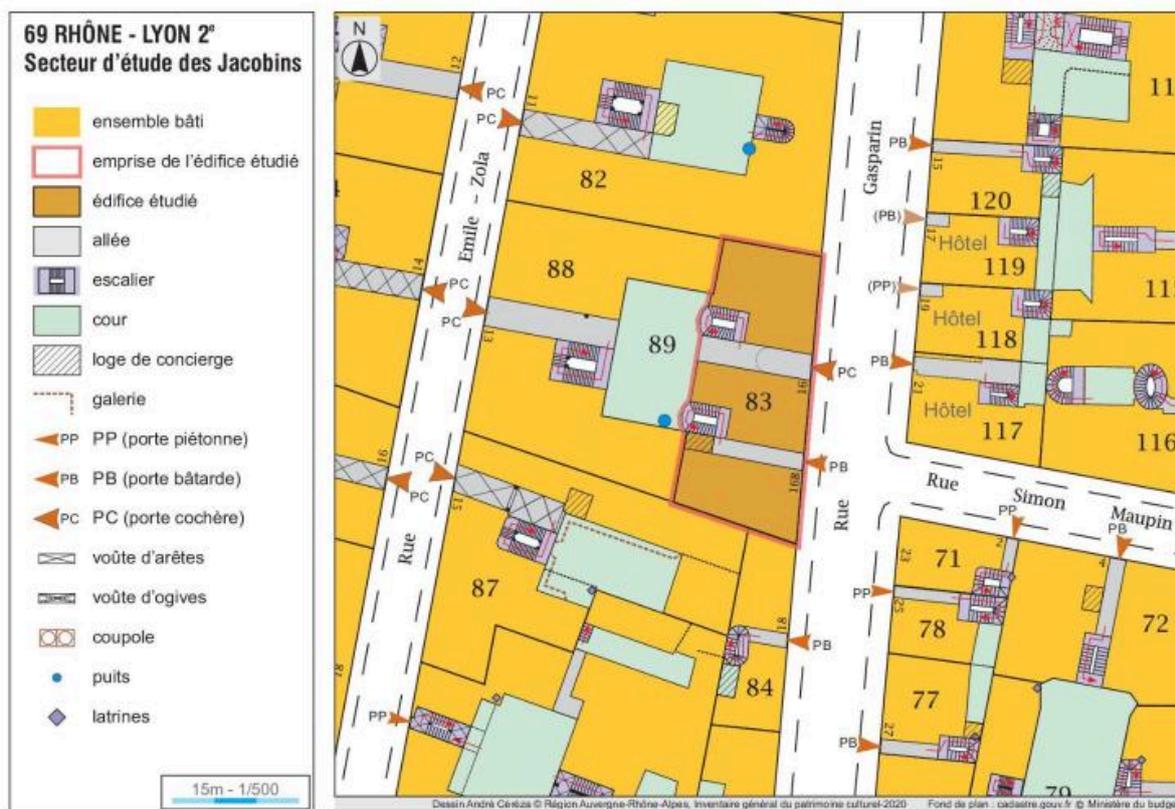
16 bis rue Gasparin : l'allée
Phot. Véronique Belle
IVR82_20096904906NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon



Plan-masse et plan de distribution, d'après cadastre.gouv.fr

IVR84_20206900101NUDA

Auteur de l'illustration : André Céréza

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de situation

IVR82_20096904892NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale

IVR82_20096904893NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation antérieure : vue partielle

IVR82_20096904894NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

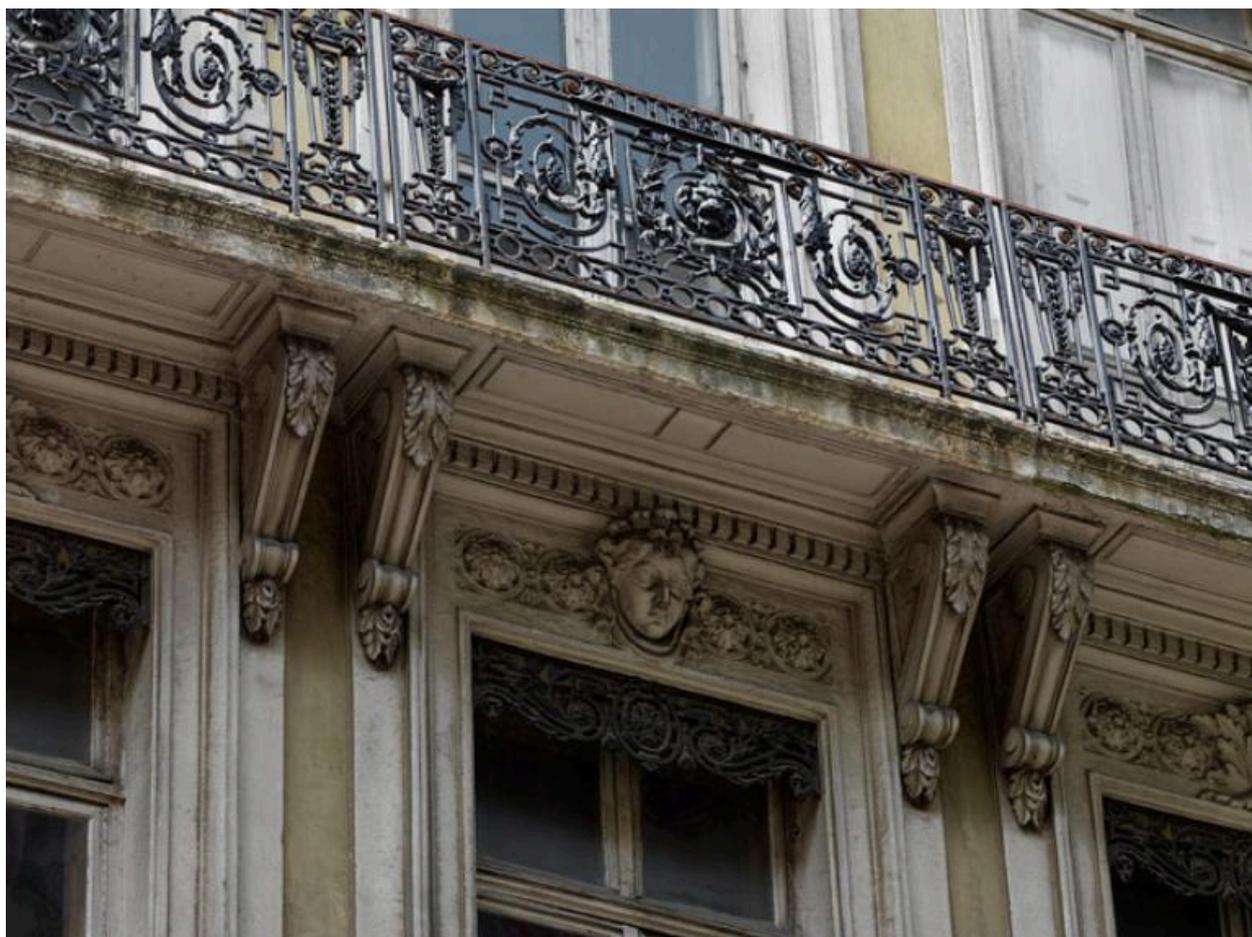


16 rue Gasparin : les étages carrés

IVR82_20096904895NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : détail des consoles soutenant les balcons

IVR82_20126901494NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : l'entrée

IVR82_20096904896NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : partie supérieure de l'entrée et balcon la couronnant

IVR82_20126901495NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 bis rue Gasparin : l'entrée

IVR82_20096904897NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 bis rue Gasparin : partie supérieure de l'entrée, oculus de l'entresol et balcon axial du premier étage carré

IVR82_20126901496NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 bis rue Gasparin : travée axiale, décor des baies des deuxième et troisième étages carrés

IVR82_20126901497NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure donnant sur la cour de l'immeuble voisin (13 rue Emile-Zola)

IVR82_20096904898NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure : les derniers étages

IVR82_20096904899NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure : travées nord

IVR82_20096904900NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure : travées centrales

IVR82_20096904901NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure : travées sud

IVR82_20096904902NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : détail de l'imposte

IVR82_20096904904NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : l'allée

IVR82_20096904903NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 rue Gasparin : le départ d'escalier

IVR82_20096904905NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

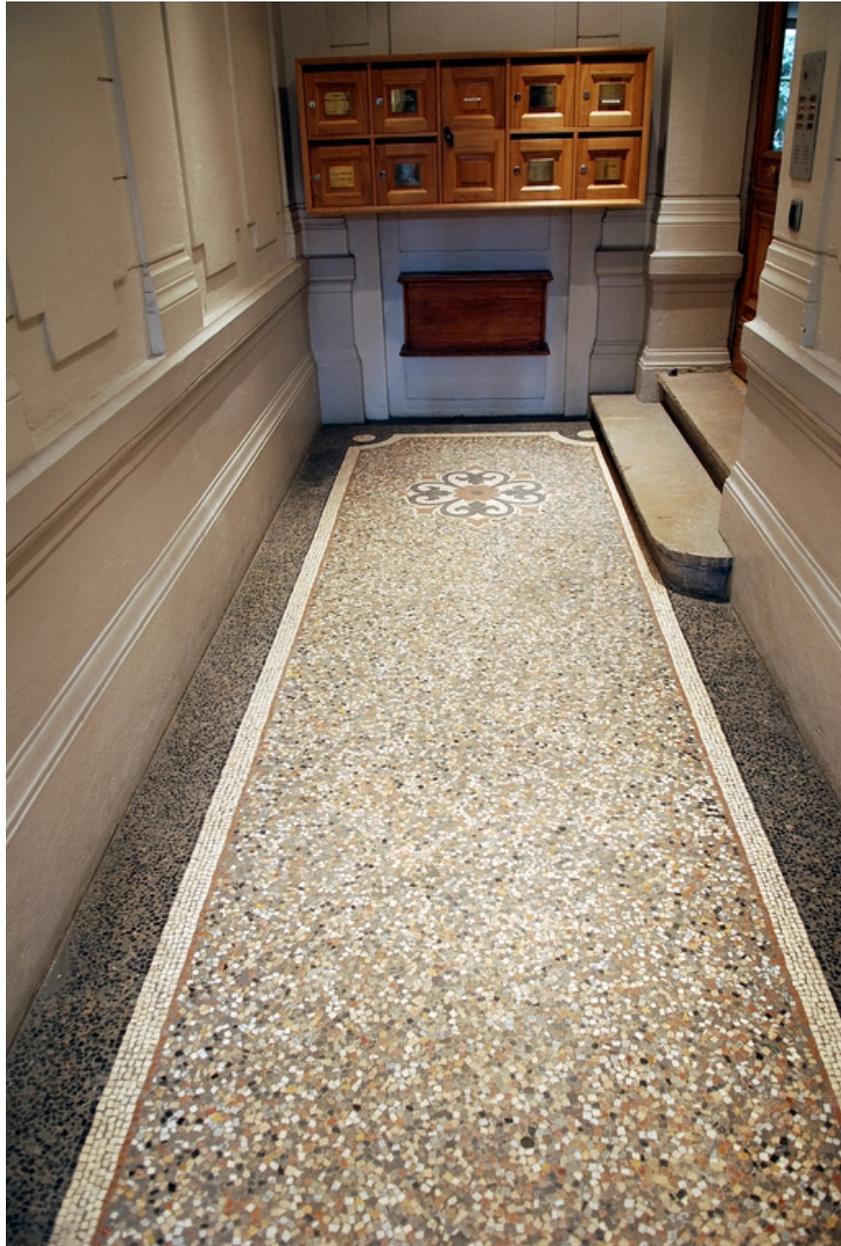


16 bis rue Gasparin : le rez-de-chaussée, décor

IVR82_20096904907NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



16 bis rue Gasparin : l'allée

IVR82_20096904906NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation